



Elaboration du schéma culturel du Pays Cœur d'Hérault Réunions thématiques

Compte-rendu de la réunion ARTS PLASTIQUES 2 Jeudi 08 novembre 2007 à 18h - LODEVE

Étaient présents :

Anne VANNIER-DRUSSSEL

Annick DUCROT, « Annick et Charly »

C. Uzitof BROU, plasticien 9x9 au 29

Carine TARA, Agent de Développement - Agence culturelle Cœur d'Hérault (Conseil Général de l'Hérault)

Caroze VAN DE POLL, artiste - Association « Au bol chantant »

Catherine SEMPREZ, artiste

Eric THIERY, formateur CEMEA

Gérard SAEZ, sculpteur

Hugues PETERELLE, plasticien - Cie Carambole

Joan BEALL, Association Eaux Fortes & Cie

Johanna BACHLER SMIETANSKI, peintre

Marie-Laure GENTON, Tiers Lieu APP du Lodévois

Mathieu DARDE, animateur Les Tas d'Urgence

Maurice BEAUQUIER, Président de l'association des arts plastiques du Clermontais

Nicole ALESSANDRI, adjointe au maire de Villeneuve

Serge KALINOWSKI, artiste

Animation :

Jean-Louis LACROIX, Président du collège « Cadre de vie, gestion de l'espace » du Conseil de Développement du Pays Cœur d'Hérault

Magali LEON-PHILIP, Chargée de Développement Culturel - Pays Cœur d'Hérault

Proposition de déroulement :

- 1) Accueil / présentation du contexte de la réunion
- 2) Elaboration collective d'objectifs et de pistes d'actions, à partir des éléments du diagnostic validés lors de la première réunion
- 3) Hiérarchisation des objectifs

1) Accueil / présentation du contexte de la réunion

Magali LEON-PHILIP, Chargée de développement culturel au Pays Cœur d'Hérault, remercie les participants de leur présence. Elle présente le contexte de cette réunion :

A partir des éléments du diagnostic validés lors de la première réunion « arts plastiques » qui s'est déroulée le 04 octobre, il s'agit aujourd'hui de dégager des objectifs et pistes d'actions qu'il serait souhaitable d'intégrer dans le projet culturel du Pays Cœur d'Hérault 2008-2013.

A partir de ces réunions de concertation, le projet global qui en sera issu permettra aux partenaires financiers du Pays de se positionner sur les actions. Ce schéma devra établir ce qu'il faudrait pour ce territoire en termes de structuration, de diffusion et d'équipements ; l'objectif sur le long terme étant d'apporter à ce territoire une plus-value identitaire, sociale et économique.

Le rôle du Pays, à travers ce schéma culturel, est de faire remonter les attentes pour bâtir un projet global. Il encouragera les partenaires institutionnels et accompagnera les démarches. Même si le Pays peut être

Pays Cœur d'Hérault

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: contact@coeur-herault.fr / site Internet : www.coeur-herault.fr

maître d'ouvrage de certaines actions de structuration, la majeure partie des opérations s'appuiera sur des porteurs de projets tels que communautés de communes, communes, associations, etc.

2) Elaboration collective d'objectifs et de pistes d'actions

A la lecture des comptes-rendus des premières réunions sur les arts plastiques qui se sont déroulées le 04 octobre 2007 à Octon, l'objectif est ici de se mettre d'accord sur des orientations générales à partir desquelles le Pays pourrait structurer et développer son projet culturel (actions faisables et actions souhaitables).

A partir des éléments de l'état des lieux validés précédemment, il a été dressé les objectifs et actions suivants :

	OBJECTIFS 2008-2013	ACTIONS EVOQUEES
EDUCATION ARTISTIQUE	Développer la pratique artistique et la sensibilisation des publics	- Créer des ateliers de pratiques ou « atelier d'art public ». - Développer la communication autour des résidences d'artistes.
CREATION	Mieux connaître et valoriser les artistes du territoire / Améliorer les conditions de création	- Recenser les artistes du territoire et mettre la base de donnée sur Internet. - Promouvoir l'achat d'œuvres d'art sur Internet. - Réhabilitation de friches en « ateliers de création ».
DIFFUSION	Coordonner et valoriser les lieux de diffusion	- Editer un document recensant les ateliers et artistes du territoire + évènement pour lancer le document. - Référencer les lieux de diffusion disponibles.
EQUIPEMENTS CULTURELS	Doter le territoire d'un équipement structurant à l'échelle du Pays	- Créer une structure permanente de création et de diffusion avec artothèque : développement de PARC à Octon ?

Il est demandé aux participants de corriger/compléter et valider les objectifs (stratégie culturelle du Pays). Pour les atteindre, 2-3 actions sont à dégager.

Commentaires :

1) L'éducation artistique et l'aide à la création

L'idée d'ateliers de pratiques entourés par des artistes apparaît comme prioritaire. Cela permet en effet de sensibiliser et d'éduquer le public (notamment préparer le public à devenir acheteur), tout en apportant un complément de revenus aux artistes qui peuvent ainsi créer.

La création d'ateliers renvoie à un statut juridique particulier. L'idée serait de concevoir des écoles d'arts plastiques sur le modèle des écoles de musique.

Action identifiée : création d'une ou plusieurs « écoles » d'arts plastiques.

2) La diffusion

Il existe un décalage entre l'offre et la demande sur ce territoire. Les artistes ont du mal à commercialiser leur art : cela peut être amélioré en partie grâce à l'éducation des publics. La création d'une « artothèque » participerait à augmenter la vente d'œuvres : plusieurs lieux « publics » sur le territoire, liés au tourisme par exemple (hébergements, restaurants, caveaux...) pourraient accueillir des œuvres. Il faudrait s'appuyer sur le réseau touristique diffus sur le territoire pour commercialiser l'art. L'idée d'une artothèque présente donc deux avantages : éducation des publics et commercialisation des œuvres. Ce projet est d'autre part

Pays Cœur d'Hérault

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: contact@coeur-herault.fr / site Internet : www.coeur-herault.fr

réalisable avec peu de financements : il suffit d'acheter un fonds qui serait diffusé de façon tournante en différents points du territoire.

La vente d'œuvres ne suffit néanmoins pas à faire vivre les créateurs. Elle doit être associée à la commande publique. Le Pays ne peut lui-même pas passer ce type de commande, mais une sensibilisation pourrait être envisagée auprès des collectivités locales.

Une réflexion sera également à mener sur la teneur d'une manifestation culturelle qu'il faudrait envisager pour valoriser les œuvres et lieux de diffusion patrimoniaux.

Actions identifiées : création d'une « artothèque », sensibilisation à la commande publique, création d'une manifestation culturelle sur les arts plastiques.

3) Les équipements culturels

Les participants s'accordent sur le besoin d'un équipement centralisateur qui rassemblerait éducation (école d'arts plastiques), création et diffusion. Les artistes pourraient également y trouver des informations (formations) et se rencontrer. Ce lieu structurant sera à définir. Certaines idées sont avancées : réhabilitation de friches industrielles (cf. friche de la Belle de Mai à Marseille qui associe diffusion, création, rencontres et fédère d'autres lieux existants pour s'appuyer sur le territoire), Technoparc, Villeneuve... Il existe plusieurs lieux qui conviendraient sur le territoire mais cela nécessitera des financements importants pour la réhabilitation.

La question de la gestion du lieu est également abordée : peu de collectifs fonctionnant dans le temps, quels artistes auraient la volonté et seraient en capacité de gérer un tel équipement ? L'accompagnement d'une collectivité locale de type communauté de communes semble évident.

Parallèlement à cet équipement structurant, un appui sur un réseau de différents lieux de qualité existants est à mettre en place. Sont notamment évoqués : Village des Arts et Métiers à Octon, Espace des Pénitents et chapelle de Gorjan à Clermont l'Hérault... L'animation de ces lieux devra être réfléchie.

Action identifiée : création d'un lieu structurant à déterminer, en lien avec différents lieux existants sur le territoire.

4) Les artistes

Une distinction est à faire entre artistes professionnels ou semi-professionnels et amateurs (loisirs). Il apparaît une ambiguïté sur la définition d'un professionnel, le critère fiscal ne prévalant pas de la qualité du travail artistique.

Il serait souhaitable de recenser les artistes professionnels du territoire, et de rendre cette base de données accessible et réactualisable sur Internet, par exemple par le biais d'un site dédié à la culture. Des liens vers les sites Internet des artistes permettraient d'améliorer la vente de leurs créations.

Un document recensant les artistes pourrait également être édité, de même qu'une négociation serait à engager avec les offices de tourisme du territoire pour que les artistes puissent être recensés dans les documents touristiques.

Les créateurs ont également des besoins en formation : savoir monter des dossiers de subvention, connaître les réseaux, le fonctionnement d'un territoire, créer un site Internet, etc.

Actions identifiées : recensement dynamique, formation.

3) Hiérarchisation des objectifs

Les objectifs proposés ayant été débattus et commentés, il est proposé aux participants de les hiérarchiser afin d'établir des priorités.

Malgré la difficulté de l'exercice, le lieu structurant apparaît comme une priorité, d'autant qu'une école d'arts plastiques. La création d'une artothèque, en lien avec le recensement des artistes du territoire, est également privilégiée.

Au-delà de l'objectif de la réunion, la problématique de la prise de la compétence culturelle par les communautés de communes est évoquée. Il apparaît également que certains participants connaissent mal le rôle et les compétences des différentes intercommunalités, notamment du Pays.

Les participants sont remerciés de leur présence à ces réunions thématiques qui permettront de rédiger un cadre général. Ils sont informés que des groupes de travail seront constitués au cours de l'année 2008, afin d'approfondir les pistes d'actions évoquées, dans le cadre des objectifs généraux qui auront été fixés par le schéma culturel.

Il est entendu que les nouvelles actions dégagées ne remettent pas en question l'existant, déjà validé par ailleurs.

Pays Cœur d'Hérault

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: contact@coeur-herault.fr / site Internet : www.coeur-herault.fr



Elaboration du schéma culturel du Pays Cœur d'Hérault Réunions thématiques

Compte-rendu de la réunion CINEMA / IMAGE 2
Lundi 22 octobre 2007 à 18h - Salle Jacques Brel, PERET

Etaient présents :

Christian BILHAC, Maire de Péret

Jacques MONTAGNE, Adjoint au Maire de Péret

Frédéric FRANCOIS, Agence culturelle Cœur d'Hérault (Conseil Général de l'Hérault)

Bruno VANBOCKSADEL, réalisateur/photographe (association Métaphore)

Jean-Marie HOLTZ, Responsable du Foyer rural d'Olmet et Villecun

Chrystelle GUY, association Le petit ciné

Olivier LEHMANN, opérateur projectionniste

Marie POITEVIN, réalisatrice / technicienne de l'image (association Cinescola)

Animation :

Rémi HUSSENOT, Directeur du cinéma Alain Resnais

Magali LEON-PHILIP, Pays Cœur d'Hérault

Proposition de déroulement :

- 1) Accueil / présentation du contexte de la réunion
- 2) Elaboration collective d'objectifs et de pistes d'actions, à partir des éléments du diagnostic validés lors de la première réunion
- 3) Synthèse et validation collective

1) Accueil / présentation du contexte de la réunion

Jacques MONTAGNE, adjoint au Maire de Péret, souhaite la bienvenue aux participants. La salle de Péret a été conçue en 1992 pour permettre des projections de films (100 places). Depuis, elle a un peu perdu sa vocation première et sert à la diffusion d'autres manifestations culturelles telles que des concerts de musique française organisés par l'association « La boîte à musique ». La municipalité souhaiterait néanmoins redévelopper la vocation première de la salle.

Magali LEON-PHILIP, Chargée de développement culturel au Pays Cœur d'Hérault, remercie la municipalité et les participants de leur présence. Elle présente le contexte de cette réunion :

Un tour de table rapide est proposé.

Olivier LEHMANN : ancien opérateur projectionniste au cinéma Diagonal.

Association Métaphore : travaille sur la création d'un ciné-club à Lodève. René PICARD, président de la Fédération des Ciné-clubs de Béziers, propose de prêter un projecteur 16mm et de bénéficier du catalogue de films de la fédé pour faire des projections dans le « jardin intérieur » à Lodève, aujourd'hui la MJC. Ce sera peut-être l'occasion de fidéliser un public sur le cinéma art et essai.

Pays Cœur d'Hérault

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: contact@coeur-herault.fr / site Internet : www.coeur-herault.fr

Foyer rural d'Olmet et Villecun (village au sud de Lodève): cette petite structure développe des animations, dont une séance de cinéma en plein air assurée par la Fédération des cinéclubs de Béziers. Il souhaiterait refaire cette expérience.

Marie POITEVIN : travaille très peu sur la région (surtout sur Paris). Elle souhaiterait s'impliquer plus sur le territoire.

Frédéric François : le Conseil Général suit le schéma culturel du Pays Cœur d'Hérault.

Association Le petit cinéma : association qui assure des projections de films en 16mm et en collaboration avec la Fédération des cinéclubs de Béziers.

Cinéma Alain Resnais : cinéma art et essai qui assure une programmation à l'année et organise le festival « L'art en bobine » chaque année à la fin du mois de janvier.

2) Elaboration collective d'objectifs et de pistes d'actions, à partir des éléments du diagnostic validés lors de la première réunion

a) Education artistique / Formation / sensibilisation

Constat, objectifs et actions soumis à corrections/compléments :

Constat	Objectifs 2008-2013	Actions faisables	Actions souhaitables
<p>- Les 3 dispositifs existants (« école et cinéma », « collège et cinéma », « lycée et cinéma ») ne suffisent pas à accomplir l'éducation à l'image en milieu scolaire. Elément fédérateur à partir duquel il faut construire d'autres choses.</p> <p>- Un vrai travail est à faire avec les associations pour compléter ces actions, y compris hors temps scolaires.</p> <p>- Les actions éducatives apparaissent souvent inefficaces car elles n'ont pas de suivi.</p> <p>- Problème lié au transport.</p> <p>- Absence d'actions concernant l'éducation à la création multimédia et à l'image.</p>	<p>2 volets :</p> <p>1) Diffusion des films (sensibilisation)</p> <p>2) Education à l'image (ateliers)</p> <p>→ Rendre les dispositifs accessibles au plus grand nombre (diffusion) et aller au-delà (éducation à l'image).</p>	<p>- Centre de ressources où les enseignants puissent avoir accès aux actions possibles sur le territoire (Où ? Qui ? Quand ? Comment ?)</p>	<p>- Actions à intégrer dans les compétences « enfance / jeunesse » des institutions (comm. de communes par ex.) pour assurer un meilleur suivi.</p> <p>- Encourager la mise en place d'ateliers permanents dans les établissements scolaires pour faciliter la mise en place des projets artistiques.</p>

Commentaires :

- « Ecole et cinéma », « collège et cinéma » et « Lycéens au cinéma » sont des dispositifs nationaux, coordonnés au niveau local par les cinémas (sauf « Lycéens au cinéma » pris en charge par le nouveau pôle régional « Languedoc-Roussillon cinéma »).
- Les établissements scolaires sont autonomes dans le choix de leurs activités, en conformité avec leur projet d'établissement.
- Un atelier permanent est en train de se créer dans une école de Lodève, ainsi qu'à Canet. Le matériel appartient à l'école, des intervenants sont sollicités pour mettre en place les actions. Pour le budget, il est réparti entre l'inspection académique et la DRAC (50%/50%).

Pays Cœur d'Hérault

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: contact@coeur-herault.fr / site Internet : www.coeur-herault.fr

- Il existe un Centre de Ressources Image et Son à Montpellier (CRIS). Il peut se déplacer à la demande des établissements.

b) Création

Constat, objectifs et actions soumis à corrections/compléments :

Constat	Objectifs 2008-2013	Actions faisables	Actions souhaitables
- Création multimédia difficile à identifier. Les compétences sont présentes mais isolées. - La production cinématographique constitue un outil de promotion pour notre territoire.	- Recenser les compétences. - Valoriser le territoire comme lieu de tournage. - Lier création/diffusion : que les productions locales soient vues par les habitants du territoire.	- Projet « cave numérique » à Ceyras. - Acquisition d'un matériel de diffusion vidéo pour promouvoir la création et la diffuser. - Recenser les tournages qui ont eu lieu sur le pays.	

Commentaires :

- La production est liée à la diffusion : ce n'est pas tout de créer des choses, il faut aussi les montrer. Beaucoup de productions vidéos numériques : un équipement mobile qui permettrait de montrer les productions serait à acquérir.
- Il existe 4 sociétés de production sur le territoire : 103 Prod à Péret, Lolita Studio à Montarnaud, Médiacité et Métaphore à Lodève.
- Location de matériel audiovisuel : société Mirettes et Belles oreilles à St André de Sangonis (son, projecteur, caméra, vidéoprojecteur...).
- La Région développe un bureau de tournage (cf. Languedoc-Roussillon Cinéma) avec pour objectif de disposer de 3 sites « clefs en main » sur le département.

c) Diffusion

Constat, objectifs et actions soumis à corrections/compléments :

Constat	Objectifs 2008-2013	Actions faisables	Actions souhaitables
- Il existe deux cinémas sur le territoire : Clermont l'Hérault et Lodève. Le problème est surtout qualitatif : une des deux salles de Lodève est polyvalente, et l'équipement de Clermont est vieillissant.	Sensibiliser de nouveaux publics	- Réseau de diffusion itinérant. - Fête du cinéma d'animation en fin d'année scolaire en juin.	

Commentaires :

- Le cinéma de Clermont l'Hérault a le label « art et essai ».
- Les salles de cinéma sont fragiles en milieu rural. Le CNC fait très attention à conserver un équilibre et à ne pas mettre en péril les salles existantes. Le cinéma de Clermont l'Hérault souhaite développer un réseau de cinéma itinérant. Une articulation est à trouver avec le réseau commercial mis en place sur Gignac qui a des projets de développement.
- Un réseau itinérant n'enlève pas le public aux salles de cinéma, il permet de toucher un public qui ne se déplacerait pas au cinéma. Le fait qu'un réseau soit porté par le cinéma Alain Resnais permettrait des économies d'échelle. Le cinéma de Lodève sera à contacter.

Pays Cœur d'Hérault

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: contact@coeur-herault.fr / site Internet : www.coeur-herault.fr

d) Equipements culturels

Constat, objectifs et actions soumis à corrections/compléments :

Constat	Objectifs 2008-2013	Actions faisables	Actions souhaitables
- Le cinéma de Clermont l'Hérault apparait comme vieillissant et limité en jauge.	Améliorer les salles existantes.	Complexe cinématographique à créer à Clermont l'Hérault avec un pôle « centre de ressources » (formation, aide à la production, musée du cinéma...)	

Commentaires :

- Une étude de faisabilité d'un cinéma à Clermont l'Hérault a été financée par la Communauté de Communes du Clermontois. L'idéal semblerait être un complexe de 3 salles avec un total de 500 places. L'esprit de proximité semble être important à conserver.

3) Synthèse et validation

Magali LEON-PHILIP procède à une synthèse des objectifs et actions élaborées au cours de la réunion, avant validation par l'ensemble des participants.

Il est entendu que les nouvelles actions dégagées ne remettent pas en question l'existant, déjà validé par ailleurs (saisons culturelles, festivals, etc.).



Elaboration du schéma culturel du Pays Cœur d'Hérault Réunions thématiques

Compte-rendu de la réunion LIVRE 2 Mardi 13 novembre 2007 à 18h30 - PAULHAN

Etaient présents :

Andrée AUDEMAR, Présidente - Les Amis de Paulhan

Arlette RIVES, écrivain

Berthe-Irène SIMON, Secrétaire - Les Amis de Paulhan

Carine TARA, Agent de développement - Agence Culturelle Cœur d'Hérault (Conseil Général de l'Hérault)

Christine JUDA, Présidente - Lou Récantou

Madame CAPGRAS, Groupe mémoire du Foyer Rural d'Aspiran

Marie-France PLUMELLE, Formatrice - APP du Lodévois

Marie-Odile PONTAC, Bibliothécaire - Bibliothèque municipale de Paulhan

Yvan RAVAZ, Bibliothécaire intercommunal - Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

Yves KOSKAS, Graphiste - La Coop

Animation :

Magali LEON-PHILIP, Chargée de Développement Culturel - Pays Cœur d'Hérault

Proposition de déroulement :

- 1) Accueil / présentation du contexte de la réunion
- 2) Elaboration collective d'objectifs, à partir des éléments du diagnostic validés lors de la première réunion
- 3) Elaboration collective de pistes d'actions, à partir des éléments du diagnostic validés lors de la première réunion

1) Accueil / présentation du contexte de la réunion

Magali LEON-PHILIP, Chargée de développement culturel au Pays Cœur d'Hérault, remercie les participants de leur présence. Elle présente le contexte de cette réunion :

A partir des éléments du diagnostic validés lors de la première réunion « Lecture / Ecriture / Edition » qui s'est déroulée le 08 octobre, il s'agit aujourd'hui de dégager des objectifs et pistes d'actions qu'il serait souhaitable d'intégrer dans le projet culturel du Pays Cœur d'Hérault 2008-2013.

A partir de ces réunions de concertation, le projet global qui en sera issu permettra aux partenaires financiers du Pays de se positionner sur les actions. Ce schéma devra établir ce qu'il faudrait pour ce territoire en termes de structuration, de diffusion et d'équipements ; l'objectif sur le long terme étant d'apporter à ce territoire une plus-value identitaire, sociale et économique.

Le rôle du Pays, à travers ce schéma culturel, est de faire remonter les attentes pour bâtir un projet global. Il encouragera les partenaires institutionnels et accompagnera les démarches. Même si le Pays peut être maître d'ouvrage de certaines actions de structuration, la majeure partie des opérations s'appuiera sur des porteurs de projets tels que communautés de communes, communes, associations, etc.

Pays Cœur d'Hérault

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: contact@coeur-herault.fr / site Internet : www.coeur-herault.fr

Un tour de table rapide est proposé :

Madame CAPGRAS : membre du groupe mémoire du Foyer Rural d'Aspiran.

Marie-France PLUMELLE : formatrice à l'APP du Lodévois.

Arlette RIVES : écrivain habitant Villeneuve. Elle participe à différentes animations dans les collèges et les bibliothèques. Elle est membre de l'Office Culturel du Clermontais, de l'association du Patrimoine Nébianais et de l'association des Amis de Villeneuve.

Andrée AUDEMAR et Berthe-Irène SIMON : présidente et secrétaire de l'association « Les Amis de Paulhan », association culturelle du village.

Carine TARA : agent de développement à l'Agence Culturelle Cœur d'Hérault (Conseil Général de l'Hérault). L'Agence suit les réunions organisées dans le cadre de l'élaboration du projet culturel du Pays.

Yvan RAVAZ : bibliothécaire intercommunal de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault. Il est chargé de mettre en réseau les 21 bibliothèques de la communauté, dont le siège est à Gignac.

Marie-Odile PONTAC : bibliothécaire à Paulhan.

Yves KOSKAS : graphiste, il a initié la création d'un collectif de réflexion et de travail sur l'édition « parallèle », la COOp. L'objectif est de chercher des moyens d'édition de beaux ouvrages à moindre coût, sur différents sujets, tout en menant une réflexion sur le libre droit (droits d'auteurs, logiciels libres...).

Christine JUDA : présidente de l'association « Lou Récantou » basée à Paulhan.

2) Elaboration collective d'objectifs

A la lecture du compte-rendu de la première réunion sur le livre qui d'est déroulée le 08 octobre 2007 à Paulhan, l'objectif est ici de se mettre d'accord sur des orientations générales à partir desquelles le Pays pourrait structurer et développer son projet culturel (actions faisables et actions souhaitables).

A partir des éléments de l'état des lieux validés précédemment, plusieurs objectifs pour 2008-2013 sont soumis à la réflexion. Il est demandé aux participants de les corriger et/ou de les compléter, puis de les valider et de les hiérarchiser.

Objectifs proposés : Coordonner les actions éducatives afin de mutualiser les moyens / Doter le territoire d'équipements structurants à l'échelle du Pays.

Commentaires :

Doter le territoire d'équipements est un moyen, alors que la coordination des actions éducatives est une action transversale : l'un ne peut pas marcher sans l'autre. Ces deux objectifs doivent donc être menés en parallèle.

Objectif proposé : Encourager la création (résidences).

Commentaires :

- L'APP du Lodévois reçoit un auteur en résidence cet été pendant 3 mois. Il serait intéressant de faire rayonner cette action à l'échelle du Pays afin que la venue de l'auteur sur Lodève puisse profiter au reste du territoire.

- Questionnement sur la résidence d'auteur : il s'agit normalement d'une pépinière de travail qui implique une structure matérielle pérenne et reçoit des auteurs toute l'année. Une telle structure n'existant pas sur le territoire, la résidence d'auteur prend souvent des formes plus légères. Par exemple, l'APP du Lodévois finance l'accueil de l'artiste (hébergement, restauration). Celui-ci consacre la moitié de son temps au public et l'autre moitié à son travail d'écriture.

- La mise en réseau de lieux accueillant de petites résidences serait un moyen de répondre au manque d'un lieu de résidence à part entière.

- Les équipements structurants participants à l'accueil des résidences, les deux objectifs sont liés.

Conclusion :

Les 3 objectifs proposés sont validés mais il n'apparaît pas pertinent de les hiérarchiser, étant liés les uns aux autres. Ils sont à mener en parallèle.

Pays Cœur d'Hérault

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: contact@coeur-herault.fr / site Internet : www.coeur-herault.fr

3) Elaboration collective de pistes d'actions

Dans le cadre des objectifs précédemment définis, plusieurs actions évoquées lors de la première réunion sont soumises à la réflexion. Il est demandé aux participants de corriger/compléter, puis valider les actions.

Action proposée : Développer la bibliothèque de Clermont l'Hérault.

Commentaires :

- Le développement de la bibliothèque de Clermont l'Hérault apparaît comme une priorité, cet équipement étant trop petit à l'heure actuelle par rapport à la population de la commune et du Clermontais.
- Un questionnement est posé par rapport au rôle du Pays dans la mise en place d'une telle action. Le Pays n'ayant pas pour mission d'être maître d'ouvrage de ce genre de projet, il apparaît qu'il sera bien sûr du ressort de la municipalité ou de la communauté de communes de le porter. Le Pays, au travers de ce schéma culturel et des réunions qui ont été organisées dans ce cadre, a pour rôle de faire remonter les attentes des acteurs culturels locaux. Il est ainsi force de réflexion et de proposition pour sensibiliser et accompagner les élus dans le choix de projets pertinents à l'échelle du territoire.
- Une prudence est émise sur la réalisation d'une telle action, compte tenu des nombreux autres projets prévus sur la commune : rénovation du théâtre, besoin d'un cinéma plus grand, construction du centre aquatique, etc. Il apparaît pourtant indispensable qu'un projet de médiathèque voit le jour à Clermont l'Hérault, notamment depuis que le théâtre est conventionné pour les écritures poétiques et scéniques. Le développement culturel est riche sur cette commune, et il est d'autant plus étonnant que la bibliothèque soit aussi disproportionnée.
- Il apparaît dommage de réfléchir à un projet municipal, l'échelle intercommunale s'avérant évidente.

Action soumise à la réflexion : création d'un équipement intercommunautaire ?

Commentaires :

Cette action semble aujourd'hui prématurée car il faut au préalable mailler les équipements existants, tel que cela est fait sur la communauté de communes Vallée de l'Hérault. L'intérêt d'un équipement intercommunautaire serait à réétudier à cette issue, sur le long terme.

L'action de la communauté de communes Vallée de l'Hérault est à élargir à l'ensemble du territoire.

Il serait intéressant de travailler à la réalisation d'outils intercommunautaires : support dématérialisé, catalogue collectif, numérisation?, carte de bibliothèque, harmonisation des conditions d'accès, Pass Culture... Au préalable, les conditions des bibliothèques seront à harmoniser.

Au-delà d'un équipement intercommunautaire qui n'apparaît pas pertinent aujourd'hui, l'idée de création d'un lieu de résidence (village du livre ?) est avancée. La mise en réseau de petits lieux de résidence, qui répondrait à l'un des objectifs précédemment évoqués, serait un préalable. La piste des Gîtes de France sera à approfondir, de même qu'une réflexion autour des caves coopératives inutilisées.

Action proposée : Créer une base de données Internet afin de recenser, valoriser le travail des acteurs du livre et faciliter le montage d'actions éducatives.

Commentaires :

Le travail de base de données a déjà été réalisé à l'échelle régionale mais il apparaît important de mettre en lumière sur ce qui se passe sur ce territoire, sans refaire ce qui a déjà été fait mais en s'en servant d'appui. L'intérêt d'un site Internet consacré à la culture du Pays est également avancé.

Au-delà de l'objectif de la réunion, quelques remarques sont formulées :

- Problématique des élections qui risquent de remettre en cause un tel travail.
- Il semble se dessiner des « pôles culturels » à l'échelle du Pays : Clermont l'Hérault pour le théâtre et le cinéma, Gignac pour la musique, Lodève pour les arts plastiques. Ces « pôles » se sont dessinés tout naturellement en fonction des lieux de diffusion existants. Pour ce qui concerne la thématique du livre, la réflexion doit être nuancée car le rapport avec le public ou le produit est différent de ce qu'il peut être pour les autres domaines culturels.
- Le Conseil Général est questionné sur les projets éventuels de la Direction Départementale du Livre et de la Lecture sur le territoire, aucun représentant ne participant à cette réunion. L'Agence culturelle souhaitait revenir sur l'action importante de la DDLL en terme de financement des bibliothèques, y compris en terme de construction, contrairement à ce qui avait été évoqué lors de la première réunion. En effet, le Conseil Général, par l'intermédiaire de la DDLL, subventionne les

Pays Cœur d'Hérault

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: contact@coeur-herault.fr / site Internet : www.coeur-herault.fr

créations de bibliothèques, l'informatisation, le matériel, l'animation du réseau, etc. L'investissement n'est donc pas du ressort unique des municipalités.

- Un questionnaire sur le fonctionnement et les missions du Pays Cœur d'Hérault est posé. Il est important pour les participants de comprendre le fonctionnement pour pouvoir proposer des choses pertinentes et savoir quelles chances ces réflexions peuvent avoir d'aboutir.

Les participants sont remerciés de leur présence à ces réunions thématiques qui permettront de rédiger un cadre général. Ils sont informés que des groupes de travail seront constitués au cours de l'année 2008, afin d'approfondir les pistes d'actions évoquées, dans le cadre des objectifs généraux qui auront été fixés par le schéma culturel.

Il est entendu que les nouvelles actions dégagées ne remettent pas en question l'existant, déjà validé par ailleurs (saisons culturelles, festivals, etc.).

Pays Cœur d'Hérault

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: contact@coeur-herault.fr / site Internet : www.coeur-herault.fr



Elaboration du schéma culturel du Pays Cœur d'Hérault Réunions thématiques

Compte-rendu de la réunion MUSIQUE 2 Lundi 29 octobre 2007 à 18h - ST FELIX DE LODEZ

Etaient présents :

Amélie FAURE, administratrice Les Nuits de Gignac
Christophe BROU, plasticien et performeur, coordinateur du collectif 9x9 au 29
Daniel DEBILLIERS, auteur compositeur interprète
Mathieu DARDE, animateur Les Tas d'Urgence
Mona SCHECK, secrétaire La Cauquilhada
Nicole ALESSANDRI, adjointe au Maire de Villeneuve
Ronald CONEJERO et Patrice SOLAIRE, ass. Jackals (groupe Tomawox)
Sylvaine COUDERQ, animatrice culturelle Charte Lodévois-Larzac
Virginie GAY, Agence culturelle Cœur d'Hérault (Conseil Général de l'Hérault)

Animation :

Jean-Hervé MICHEL, Président Les Nuits de Gignac
Magali LEON-PHILIP, Chargée de développement culturel - Pays Cœur d'Hérault

Proposition de déroulement :

- 1) Accueil / présentation du contexte de la réunion
- 2) Elaboration collective d'objectifs et de pistes d'actions, à partir des éléments du diagnostic validés lors de la première réunion
- 3) Synthèse et validation collective

1) Accueil / présentation du contexte de la réunion

Magali LEON-PHILIP, Chargée de développement culturel au Pays Cœur d'Hérault, remercie les participants de leur présence. Elle présente le contexte de cette réunion :

A partir des éléments du diagnostic validés lors de la première réunion « musique » qui s'est déroulée le 20 septembre, il s'agit aujourd'hui de dégager des objectifs et pistes d'actions qu'il serait souhaitable d'intégrer dans le projet culturel du Pays Cœur d'Hérault 2008-2013.

A partir de ces réunions de concertation, le projet global qui en sera issu permettra aux partenaires financiers du Pays de se positionner sur les actions. Ce schéma devra établir ce qu'il faudrait pour ce territoire en termes de structuration, de diffusion et d'équipements ; l'objectif sur le long terme étant d'apporter à ce territoire une plus-value en termes d'identité, de cohésion sociale et de développement économique.

Le rôle du Pays, à travers ce schéma culturel, est de faire remonter les attentes pour bâtir un projet global. Il encouragera les partenaires institutionnels et accompagnera les démarches. Même si le Pays peut être maître d'ouvrage de certaines actions de structuration, la majeure partie des opérations s'appuiera sur des porteurs de projets tels que communautés de communes, communes, associations, etc.

2) Elaboration collective d'objectifs et de pistes d'actions

A partir des éléments validés précédemment, il est proposé les objectifs suivants pour 2008-2013 :

Pays Cœur d'Hérault

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: contact@coeur-herault.fr / site Internet : www.coeur-herault.fr

	OBJECTIFS 2008-2013	ACTIONS EVOQUEES
EDUCATION ARTISTIQUE	- Mieux connaître les intervenants pédagogiques et coordonner les actions.	- Annuaire recensant les intervenants et les actions.
CREATION	- Soutenir la création (lieux de résidence, de répétition, information sur les aides financières...).	- Association ou centre de ressources (lieu d'information, d'accompagnement...). - Rentabiliser les lieux privés non utilisés (répétition, résidence).
PROGRAMMATION	- Développer l'action culturelle (résidences, actions pédagogiques...). - Coordonner la programmation. - Améliorer la communication.	- Acquisition d'espaces d'affichage. - Agenda Culturel version numérique.
EQUIPEMENTS CULTURELS	- Améliorer la diffusion dans les villages.	- Cafés de Pays ? - Pôle de matériel pour équiper les salles polyvalentes. - Mise en réseau des salles polyvalentes.

Il est demandé aux participants de corriger/compléter et valider les objectifs (stratégie culturelle du Pays) en les hiérarchisant. Pour les atteindre, 2-3 actions sont à dégager.

Il en ressort :

Objectif 1 : Soutenir la création (lieux de résidence et de répétition)

- Ce premier objectif permet de créer une dynamique.

→ Action : Créer une structure « ressources » (lieu d'information, d'accompagnement...) et mettre en réseau des lieux non utilisés pour des répétitions ou des résidences.

Objectif 2.1 : Coordonner la programmation et améliorer la communication

Objectif 2.2 : Développer l'action culturelle / Mieux connaître les intervenants pédagogiques et coordonner les actions

- Peu de salles aujourd'hui peuvent accueillir des résidences (Gignac, Clermont l'Hérault).
- Un lieu de répétition doit être associé à un accompagnement des artistes (aide au montage de dossiers, réalisation de fiches techniques, etc.).
- L'action culturelle permet de conquérir de nouveaux publics et d'éduquer les publics de demain. Elle sera à intégrer comme composante importante dans le choix des actions financées dans le cadre du Contrat de Pays.

→ Action : Créer un site Internet « culture » comprenant un Agenda Culturel version numérique et un annuaire recensant les artistes et leurs actions / Acquérir un réseau d'affichage.

Concernant la base de données, il faudra réfléchir à une armature pour ne pas se perdre (quels types d'intervenants intégrer ? Dumistes ? Agrément DRAC ? Hors cadre scolaire ?...).

Objectif 3 : Accompagner une diffusion qualitative de la culture en milieu rural

- Les villages ont des différences de moyens en terme de matériel et de personnel. Il faut accompagner les villages dans le montage de projet car ils ne sont souvent pas en capacité de le faire par eux-mêmes (manque de temps, de moyens, de savoir-faire).
- Il faut donner aux acteurs les moyens de faire des choses professionnelles, améliorer le côté qualitatif.

→ Action : Labellisation de « Cafés Culture » (concerts, débats) / Mise en réseau des salles polyvalentes et création d'un pôle de matériel pour les équiper.

3) Synthèse et validation

Magali LEON-PHILIP procède à une synthèse des objectifs et actions élaborées au cours de la réunion, avant validation par l'ensemble des participants.

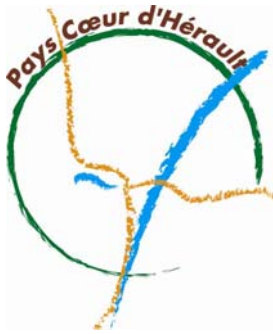
Il est entendu que les nouvelles actions dégagées ne remettent pas en question l'existant, déjà validé par ailleurs (saisons culturelles, festivals, etc.).

Pays Cœur d'Hérault

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: contact@coeur-herault.fr / site Internet : www.coeur-herault.fr



Elaboration du schéma culturel du Pays Cœur d'Hérault Réunions thématiques

Compte-rendu de la réunion OCCITAN 2
Mardi 16 octobre 2007 à 18h - Salle du Conseil à Soubès

Étaient présents :

Virginie GAY, Agence culturelle Cœur d'Hérault (Conseil Général de l'Hérault)
Marie-Christine BOURGADE, association Teleoc
Daniel LAFONT, Tega-Los (cercle occitan du Clermontois)
Jean-Louis LACROIX, APN Nébian
Françoise JUNOD, Calandreta La Garriga
Bernard DERRIEU, Charte Lodévois-Larzac
Corinne CHEVILLON, Fédération Départementale des Foyers Ruraux de l'Hérault
Ginette LEBRARD, Cercle occitan de Cabrières

Coordination :

Animateur : Bernard VINEL, Fédération Départementale des Foyers Ruraux de l'Hérault
Rapporteur : Félip JOULIE, association De Cor d'Erau e d'Oc
Secrétaire : Magali LEON-PHILIP, Pays Cœur d'Hérault

Proposition de déroulement :

- 1) Accueil / présentation du contexte de la réunion
- 2) Elaboration collective d'objectifs et de pistes d'actions, à partir des éléments du diagnostic validés lors de la première réunion
- 3) Synthèse et validation

1) Accueil / présentation du contexte de la réunion

Magali LEON-PHILIP, Chargée de développement culturel au Pays Cœur d'Hérault, remercie les participants de leur présence. Elle présente le contexte de cette réunion :

A partir des éléments du diagnostic validés lors de la première réunion « occitan » qui s'est déroulée le 10 septembre, il s'agit aujourd'hui de dégager des objectifs et pistes d'actions qu'il serait souhaitable d'intégrer dans le projet culturel du Pays Cœur d'Hérault 2008-2013.

A partir de ces réunions de concertation, le projet global qui en sera issu permettra aux partenaires financiers du Pays de se positionner sur les actions. Ce schéma devra établir ce qu'il faudrait pour ce territoire en termes de structuration, de diffusion et d'équipements ; l'objectif sur le long terme étant d'apporter à ce territoire une plus-value identitaire, sociale et économique.

Le rôle du Pays, à travers ce schéma culturel, est de faire remonter les attentes pour bâtir un projet global. Il encouragera les partenaires institutionnels et accompagnera les démarches. Même si le Pays peut être maître d'ouvrage de certaines actions de structuration, la majeure partie des opérations s'appuiera sur des porteurs de projets tels que communautés de communes, communes, associations, etc.

Pays Cœur d'Hérault

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: contact@coeur-herault.fr / site Internet : www.coeur-herault.fr

2) Elaboration collective d'objectifs et de pistes d'actions, à partir des éléments du diagnostic validés lors de la première réunion

Eléments du diagnostic validés lors de la première réunion (le 10 septembre 2007) :

L'occitan est une langue, mais aussi une culture. Elle permet l'identification des habitants du territoire, mais aussi l'intégration des nouveaux arrivants. On assiste actuellement à un développement des cercles occitans, et donc à un développement de l'intérêt pour la langue et la culture.

Education / formation :

Selon la loi Fillon, l'enseignement d'une langue régionale ne peut être dispensé que dans le cadre d'un conventionnement entre l'état et les collectivités territoriales. Cette contractualisation est donc à encourager.

Le territoire du pays dispose de deux structures fortes permettant l'apprentissage et la pratique de la langue : la calandreta La Garriga à Gignac (école laïque privée) et l'école bilingue (premier degré) de Clermont l'Hérault, seule école bilingue publique du département. Néanmoins, l'aspect militant de l'éducation est à souligner, au travers des bénévoles et des associations (notamment des cercles occitans).

Des animations en milieu scolaire «classique» sont menées par l'IEO. Elles sont à développer, de même que dans le cadre extra-scolaire, et notamment envers un public adolescent où l'offre est aujourd'hui absente.

Création :

L'intégration de l'occitan dans la création artistique (écriture, spectacle vivant, musique...) est à encourager. Un travail d'identification des créateurs est à faire. Plusieurs maisons d'éditions faisant la promotion de l'occitan sont présentes sur le territoire (éditions Jorn, Esméralda, Ateliers de la Licorne).

Diffusion :

Beaucoup d'évènements permettent la diffusion de la culture occitane, en partie grâce au soutien de la région Languedoc-Roussillon. Ces actions sont à coordonner, par exemple à l'aide d'un agenda partagé qui permettrait de connaître les dates et manifestations organisées sur le territoire ou par l'organisation de réunions régulières rassemblant les différents diffuseurs. Les manifestations organisées intéressent le grand public et favorisent les rencontres inter-générationnelles, mais le public jeune reste à conquérir. Un évènement sur la culture occitane est en préparation sur Clermont l'Hérault, préfigurant une action plus importante pour 2008.

D'autre part, l'occitan est une thématique transversale à intégrer dans les manifestations culturelles majeures déjà existantes.

Commentaires :

- Il y a un constat préalable à faire à l'introduction : il y a 30 ans, la transmission de la langue ne se faisait plus dans le cadre familial et le relais n'était pas pris au niveau de l'éducation (cf. loi Jules Ferry). La création d'une identité nationale devait se faire en « sauvant » les gens de l'obscurantisme, des patois. Cette volonté d'unité nationale a causé un important préjudice aux langues régionales. Cette éducation a handicapé la transmission familiale de la langue régionale car les parents voulaient éviter à leurs enfants les difficultés qu'ils avaient subies. Dans les années 70, volonté de revenir en arrière avec un apprentissage véritable qui permette à tous les enfants d'accéder au bilinguisme par l'immersion, en plaçant l'enfant au centre de l'apprentissage (pédagogie active) et en redonnant de la place aux parents. En parallèle, création de sites bilingues (2 écoles bilingues dans l'Hérault). Malgré la volonté d'éradiquer la langue, elle a perduré et regerme depuis quelques années grâce à de nombreuses initiatives. L'identité n'est pas celle du cœur d'Hérault mais celle du sud de la France.
- L'apprentissage de la langue nous replace dans l'identité et la culture du territoire (la toponymie par exemple).
- 2% d'enfants sur le département ont accès à l'apprentissage de la langue occitane. Objectif : que 33% des enfants aient accès à l'enseignement bilingue pour le maintien de la langue (pas du ressort du Pays mais objectif pour sensibiliser les élus). S'il n'y a pas de volonté politique, on peut tout de même se donner pour objectif de multiplier la sensibilisation de la culture. Le projet culturel du Pays doit prendre partie de défendre les efforts. Beaucoup d'initiatives ponctuelles se font déjà (cercles occitans, IEO...), souvent bénévoles. Il faut proposer des interventions scolaires en occitan : théâtre, musique et chant, danse, contes... par des professionnelles ou des bénévoles et valoriser ces interventions. Ceci a plusieurs intérêts : les enfants entendent la langue, cela permet aux enfants de différentes écoles de se rencontrer, cela permet de s'ouvrir aux sites traditionnels et de toucher ainsi tous les enfants. Il faut

Pays Cœur d'Hérault

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: contact@coeur-herault.fr / site Internet : www.coeur-herault.fr

- d'autre part faciliter l'offre (cachets des intervenants, transport) et imaginer un dispositif de sensibilisation à destination du tout public par l'école, puis relayer par des ateliers extra-scolaires.
- Il faut également ouvrir au public des adultes et personnes âgées (maisons de retraite par exemple). Des ponts sont à créer entre les écoles et les maisons de retraites (chorales, cours de cuisine par exemple).
 - Des gens parlent la langue mais ne savent pas où la parler (ndrl : café de pays). La langue est à socialiser dans les lieux publics, pas que dans les écoles.
 - Le recensement apparaît comme la première étape à effectuer dans l'élaboration d'une action structurante. Il faciliterait de plus la mise en relation de l'offre et de la demande liée à la culture occitane. Ce sont plusieurs petites initiatives qui arrivent à diffuser une culture occitane. Il faudra se rapprocher du projet Pages Jaunes de l'IEO.
 - Qu'il y ait des actions tout au long de l'année, sur tout le territoire et pour tous les publics. Ces actions sont à valoriser par l'information.
 - Total Mesclum est apparu comme un bon évènement car il a permis d'informer le grand public. Ce projet ciblé sur le public jeune a permis de mélanger professionnels et non professionnels, occitanophones et non occitanophones. Il est apparu important que la manifestation ait eu lieu dans la rue, ce qui a permis de toucher un public non initié. La volonté est de reconduire et d'enrichir l'action pour 2008.
 - Un fonds occitan est disponible à Soubès et à la bibliothèque de Clermont l'Hérault (appartient au cercle occitan). De Cor d'Erau et d'Oc a la vocation également de mettre des livres à disposition. Il faut que cela apparaisse dans la diffusion. Le fonds occitan dans les bibliobus est à développer. Il faut d'autre part mettre en réseau les lieux de diffusion. (Clermont, Gignac, Soubès).
 - Comment encourager la création ? Résidence ? Faire connaître les artistes ? Il faut leur donner les moyens, faire un recensement des artistes et les proposer à l'aide à la création occitane des partenaires institutionnels. Un travail de recensement des acteurs occitanistes a déjà été réalisé par la Région par l'intermédiaire du CIRDOC (Cf. la consulta). Un travail de coordination sur les programmations est à réaliser pour assurer la diffusion, donc la création.
 - Aide à la diffusion du spectacle vivant en milieu rural (supprimé par le CG il y a 2 ans).
 - Démarche de proximité : recenser les acteurs, les accompagner.
 - Eviter la ghettoïsation dans le recensement. La diversité est à conserver.
 - Questionnement sur la programmation du théâtre de Clermont l'Hérault où l'occitan tient peu de place. Comment encourager ? L'idée serait de mettre des quotas 33% dans les programmations (festival de Cinéma, théâtre de Clermont...).

L'action qui apparaît prioritaire est un travail de recensement et de base de données :

- 1) Recenser les actions d'éducation et de sensibilisation et les favoriser à destination des différents publics (enfants, adultes, personnes âgées).
- 2) Identifier les créateurs et les auteurs, et les accompagner dans la diffusion.
- 3) Identifier les éditeurs, les organismes de diffusion.
- 4) Mettre en place un comité de suivi : alimentation de la base de données.

L'outil à créer devrait contenir un agenda et différents fichiers (créateurs, éditeurs, diffuseurs, actions...). Il faudrait avoir la possibilité d'insérer des photos et des vidéos. Qui va remplir ces fiches ? Tous les acteurs devront être informés une fois l'outil mis en place.

Le projet serait de réunir tous les acteurs occitans.

3) Synthèse et validation

Magali LEON-PHILIP procède à une synthèse des objectifs et actions élaborées au cours de la réunion, avant validation par l'ensemble des participants.

Il est entendu que les nouvelles actions dégagées ne remettent pas en question l'existant, déjà validé par ailleurs (saisons culturelles, festivals, etc.).



Elaboration du schéma culturel du Pays Cœur d'Hérault Réunions thématiques

Compte-rendu de la réunion PATRIMOINE 2 Mercredi 24 octobre 2007 à 18h - Salle Julien Vidal, NEBIAN

Etaients présents :

Anne HILLEBRAND, Animatrice CPIE des Causses Méridionaux
Anne-Marie GIRARD, Présidente ass. La Cauquilhada
B. CASTANIER, Secrétaire du Groupe Archéologique Lodévois
Bernard DERRIEU, Animateur Charte Lodévois-Larzac
Fabienne PRADES, Présidente APPO
Francis MOREAU, Membre SPES
G. SIMON, association Sauvegarde du château et village de Lauzières et commune de St André de Sangonis
Gérard MAREAU, Président du Groupe Archéologique Lodévois
Jacques KOSTRZEWSKI, Président Valeurs et Patrimoine Clermontais
Jean-Louis LACROIX, Président A.P.N
Maguy CHAPOT BLANQUET, Vice-Présidente A.P.N
Manon GIRARD, Vice-Présidente ass. La Cauquilhada et guide-interprète professionnelle
Marie-Hélène IVORRA, Responsable de l'agence culturelle cœur d'Hérault - DPCT Conseil Général de l'Hérault
Nicole ALESSANDRI, Adjointe - Municipalité de Villeneuve
Rémy BOUTELOUP, Les Amis de Villeneuve
Renée DÔ, Présidente du G.R.E.C

Animateurs :

Jean-Claude RICHARD, Premier Adjoint de St Guilhem le Désert et Président d'honneur de l'association Arts et Traditions Rurales
Magali LEON-PHILIP, Chargée de Développement Culturel - Pays Cœur d'Hérault

Proposition de déroulement :

- 1) Accueil / présentation du contexte de la réunion
- 2) Elaboration collective d'objectifs et de pistes d'actions, à partir des éléments du diagnostic validés lors de la première réunion
- 3) Synthèse et validation collective

1) Accueil / présentation du contexte de la réunion

Jean-Louis LACROIX souhaite la bienvenue aux participants sur sa commune. Lors de la première réunion, nous avons validé les éléments du diagnostic. Dans un premier temps, il est proposé aux participants de valider le compte-rendu de cette première réunion. Aucune remarque n'est apportée sur ce dernier.

Un tour de table rapide est proposé.

Les amis de Villeneuve : défense et mise en valeur du patrimoine de Villeneuve aux côtés de la municipalité et des pouvoirs publics. *Actions* : restaurations (fontaines, portails, peintures de l'église...), publications (réseau hydraulique, église).

Pays Cœur d'Hérault

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT
Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: contact@coeur-herault.fr / site Internet : www.coeur-herault.fr

La Cauquilhada (St Guiraud) : association qui existe depuis 20 ans et qui fait partie foyers ruraux. *Actions* : culture et environnement, défense et protection de l'environnement.

Agence culturelle Cœur d'Hérault

Groupe archéologique du Lodévois : association qui a 50 ans. *Actions* : balades patrimoine, des conférences-diaporamas, des visites de sites historiques, archéologiques et géologiques. Elle note une grande demande des écoles pour la visite de Lodève.

Charte Lodévois-Larzac : travaille sur le patrimoine culturel des cantons de Lodève et du Caylar.

CPIE : collaboration avec la Charte Lodévois-Larzac sur le patrimoine naturel des causses méridionaux.

GREC : Groupe de recherche et d'étude du Clermontais. *Actions* : édition d'une revue, conférences, bibliothèques, visites.

Valeurs et patrimoine Clermontais : association née il y a 10 ans. *Actions* : sauvegarder et valoriser le patrimoine au travers d'actions diverses (sorties, expositions...).

Municipalité de Villeneuveville : souhaite conserver Villeneuveville dans son état historique et faire restaurer la partie appartenant au Conseil Général.

APPO (association de protection du patrimoine d'Octon) : travaille sur l'inventaire des richesses de la commune, préparation de publications, organisation des balades avec la Communauté de Communes du Clermontais.

SPES (Soubès) : mise en valeur / restauration du village. Francis Moreau fait un travail de recherche historique à partir des archives de Montpellier principalement.

APN (Amis du Patrimoine Nébienais) : deux axes principaux : histoire (commanderie à Nébien) et environnement / paysages (protection du village pour lui conserver son cachet). A travaillé sur l'urbanisme en relation avec le Pays Cœur d'Hérault sur le devenir des places de villages. Travaux dans la commune (calades, restauration des fontaines...).

Arts et Traditions Rurales : association du patrimoine à St Guilhem le Désert.

Magali LEON-PHILIP, Chargée de développement culturel au Pays Cœur d'Hérault, remercie les participants de leur présence ainsi que la municipalité de Nébien pour son accueil. Elle présente le contexte de cette réunion :

A partir des éléments du diagnostic validés lors de la première réunion « patrimoine » qui s'est déroulée le 17 septembre, il s'agit aujourd'hui de dégager des objectifs et pistes d'actions qu'il serait souhaitable d'intégrer dans le projet culturel du Pays Cœur d'Hérault 2008-2013.

A partir de ces réunions de concertation, le projet global qui en sera issu permettra aux partenaires financiers du Pays de se positionner sur les actions. Ce schéma devra établir ce qu'il faudrait pour ce territoire en termes de structuration, de diffusion et d'équipements ; l'objectif sur le long terme étant d'apporter à ce territoire une plus-value en termes d'identité, de cohésion sociale et de développement économique.

Le rôle du Pays, à travers ce schéma culturel, est de faire remonter les attentes pour bâtir un projet global. Il encouragera les partenaires institutionnels et accompagnera les démarches. Même si le Pays peut être maître d'ouvrage de certaines actions de structuration, la majeure partie des opérations s'appuiera sur des porteurs de projets tels que communautés de communes, communes, associations, etc.

2) Elaboration collective d'objectifs et de pistes d'actions

A partir des éléments validés, il est proposé les objectifs suivants pour 2008-2013 :

OBJECTIFS 2008-2013 :

► *Le patrimoine* : Mieux valoriser le patrimoine archéologique et géologique / Profiter de l'attractivité des grands sites pour mettre en valeur les villages environnants (signalétique notamment).

Pays Cœur d'Hérault

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: contact@coeur-herault.fr / site Internet : www.coeur-herault.fr

- ▶ *Les acteurs* : Identifier les acteurs du patrimoine, du tourisme et des universitaires (ou chercheurs) et améliorer leur coordination.
- ▶ *La formation / l'éducation* : Valoriser les guides professionnels / Favoriser les actions éducatives auprès des scolaires et extra-scolaires de tous âges / Capter le public des nouveaux arrivants.
- ▶ *Les équipements culturels* : valoriser la recherche archéologique par la création d'un centre de ressources qui rassemblerait les collections locales.

Il est demandé aux participants de corriger/compléter et valider les objectifs (stratégie culturelle du Pays) en les hiérarchisant. Pour les atteindre, 2-3 actions sont à dégager.

Il en ressort :

Objectif 1 : Rassembler les informations « virtuelles » concernant le patrimoine au niveau du Pays

- La question de l'inventaire semble primordiale et préalable à toute autre action.
 - La communauté de communes du Lodévois-Larzac est beaucoup plus avancée dans ce domaine que les autres communautés. Il faudrait donc une base de documentation commune à l'ensemble des communes du cœur d'Hérault. Le GREC (bulletins) ou le GAL ont un fonds documentaire déjà conséquent. La base de l'Inventaire Général (Service régional de l'archéologie) doit également servir d'appui, de même que le fonds des Archives Départementales.
 - Question de l'accessibilité de l'inventaire : où doit être stockée cette documentation ? A qui doit-elle être rendue accessible ? La publication sur Internet est confrontée aux problèmes de droit des auteurs. La diffusion de la recherche doit se faire dans le respect des auteurs.
 - Dans un premier temps, la solution la plus pertinente serait une base de données Intranet, accessible aux personnes qui ont un code d'accès. Un comité de validation permettrait de valider les articles déposés.
 - Un annuaire des acteurs du patrimoine (associations, guides professionnels, chercheurs...) est également à constituer. Architectes, entrepreneurs (CAPEB par ex.) font également partie des acteurs du patrimoine.
- Action : créer un site Intranet comportant une base de données de l'inventaire pour l'ensemble des communes du Pays, ainsi qu'un annuaire des acteurs du patrimoine.

Objectif 2 : Valoriser la recherche et favoriser la rencontre

- Parallèlement à l'outil informatique, un fonds physique est à constituer : livres et documents papiers mais aussi objets archéologiques.
 - Un centre de documentation pourrait rassembler les documents immatériels (Intranet) et matériels (mémoires, publications...). Tous les acteurs du patrimoine pourraient s'y rencontrer, de même que les scolaires et le grand public. Des animations (conférences, expositions...) favoriseraient ces échanges.
- Action : Créer une « maison du patrimoine », centre de documentation, d'animation et de dépôt archéologique local. Les porteurs et gestionnaires de ce projet sont à trouver.

Objectif 3 : Coordonner les actions de sensibilisation au patrimoine à l'échelle du Pays.

- Beaucoup de manifestations liées au patrimoine ont lieu toute l'année par les diverses associations, les balades du patrimoine par exemple. Tout le territoire devrait pouvoir bénéficier de ces actions.
- Action : Coordonner les actions au niveau de la programmation (éviter les chevauchements) et de la communication (un programme commun en septembre par ex.) et inciter les communautés de communes moins actives dans ce domaine à développer des actions éducatives.

Objectif 4 : Valoriser les villages du territoire et les sites archéologiques

- Action : Restauration du patrimoine, signalétique, valorisation des sites archéologiques (Aspiran par exemple).

3) Synthèse et validation

Magali LEON-PHILIP procède à une synthèse des objectifs et actions élaborées au cours de la réunion, avant validation par l'ensemble des participants.

Il est entendu que les nouvelles actions dégagées ne remettent pas en question l'existant, déjà validé par ailleurs.

Pays Cœur d'Hérault

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: contact@coeur-herault.fr / site Internet : www.coeur-herault.fr



Elaboration du schéma culturel du Pays Cœur d'Hérault Réunions thématiques

Compte-rendu de la réunion SPECTACLE VIVANT 2 Lundi 05 novembre 2007 à 18h - PLAISSAN

Étaient présents :

Véronique BOURDON, artiste - Cie Durama n'Tana
Caroline BAUMERT, artiste - Cie du Poing de Singe
Julien ELOPHE, artiste et administrateur - Cie du Point de Singe
Véronique MERVEILLE, artiste - Cie Carambole
Frédéric FRANCOIS, agent Conseil Général de l'Hérault - Agence Cœur d'Hérault
Mathieu DARDE, animateur - Association Les Tas d'Urgence
Emmanuelle GUERRY, responsable artistique - Cie Espace Nomade
Corinne ADEN, responsable artistique - Cie Espace Nomade
Daniel DEBILLIERS, comédien - Cie de la Distillerie
Marie-Hélène IVORRA, responsable de l'Agence culturelle Cœur d'Hérault - Conseil Général de l'Hérault
Lydie PIEGAY, comédienne clown - Association Deng Dildi Bee
Emilie DOMBRES, chargée de communication « Têt'en l'air »
Fred MARTINEZ, peintre / Association WAT - TBM - Gecko Basic
Fabien BAGES, conteur
Sylvaine COUDERQ, animatrice culture - Charte Lodévois Larzac
Béatrice SAUNIER, conteuse

Animation :

Henri CARTAYRADE, Membre du Conseil de Développement du Pays Cœur d'Hérault
Magali LEON-PHILIP, Chargée de Développement Culturel - Pays Cœur d'Hérault

Proposition de déroulement :

- 1) Accueil / présentation du contexte de la réunion
- 2) Elaboration collective d'objectifs et de pistes d'actions, à partir des éléments du diagnostic validés lors de la première réunion
- 3) Hiérarchisation des objectifs

1) Accueil / présentation du contexte de la réunion

Magali LEON-PHILIP, Chargée de développement culturel au Pays Cœur d'Hérault, remercie les participants de leur présence. Elle présente le contexte de cette réunion :

A partir des éléments du diagnostic validés lors de la première réunion « spectacle vivant » qui s'est déroulée le 26 septembre, il s'agit aujourd'hui de dégager des objectifs et pistes d'actions qu'il serait souhaitable d'intégrer dans le projet culturel du Pays Cœur d'Hérault 2008-2013.

A partir de ces réunions de concertation, le projet global qui en sera issu permettra aux partenaires financiers du Pays de se positionner sur les actions. Ce schéma devra établir ce qu'il faudrait pour ce territoire en termes de structuration, de diffusion et d'équipements ; l'objectif sur le long terme étant d'apporter à ce territoire une plus-value identitaire, sociale et économique.

Le rôle du Pays, à travers ce schéma culturel, est de faire remonter les attentes pour bâtir un projet global. Il encouragera les partenaires institutionnels et accompagnera les démarches. Même si le Pays peut être

Pays Cœur d'Hérault

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: contact@coeur-herault.fr / site Internet : www.coeur-herault.fr

maître d'ouvrage de certaines actions de structuration, la majeure partie des opérations s'appuiera sur des porteurs de projets tels que communautés de communes, communes, associations, etc.

Un tour de table rapide est proposé, notamment pour avoir une idée de l'origine géographique des participants :

Emmanuelle GUERRY et Corinne ADEN - Cie Espace Nomade (St Pargoire) : compagnie créée il y a 3 ans. Actions : créations théâtrales, ateliers d'expositions photographiques, travaux à partir d'entretiens.

Caroline BAUMERT et Julien ELOPHE - Cie du Poing de Singe (Clermont l'Hérault) : compagnie de cirque et de théâtre de mouvement.

Daniel DEBILLIERS, comédien - Cie de la Distillerie (Montpeyroux) : compagnie de théâtre amateur. Auteur-compositeur-interprète (poésie, littérature, chanson).

Véronique MERVEILLE - Cie Carambole (St André de Sangonis) : spectacles jeune public, spectacles de rue, stages, ateliers hors temps scolaire.

Béatrice SAUNIER (Aniane) : conteuse indépendante.

Lydie PIEGAY, comédienne clown - Association Deng Dildi Bee (Clermont l'Hérault) : utilise le local de la compagnie du Poing de Singe à Clermont l'Hérault. Organise des ateliers dans les écoles.

Sylvaine COUDERQ, animatrice culture - Charte Lodévois Larzac : association de 21 communes rurales. Programmation pluridisciplinaire.

Fabien BAGES, conteur (Aspiran) : création et interprétation de différents spectacles.

Véronique BOURDON, clown - Cie Durama (Nébian) : lien conte africain / clown.

Henri CARTAYRADE, membre du Conseil de Développement du Pays Cœur d'Hérault : habite Octon. Parcours professionnel dans le spectacle vivant, au Conseil Général.

Marie-Hélène IVORRA (responsable) et Frédéric FRANCOIS (agent de développement culturel) - Agence culturelle « Cœur d'Hérault », Conseil Général de l'Hérault : leur mission est d'appliquer la politique culturelle du Conseil Général sur le territoire, tout en accompagnant les initiatives locales.

Frédéric MARTINEZ, peintre / Association WAT - TBM - Gecko Basic : artiste membre de plusieurs collectifs de graffitis, à Toulouse et dans le département de l'Hérault.

Emilie DOMBRES, chargée de communication - Association Têt'en l'Air (Aniane) : association de danse voltige. Local de répétition au Bosc.

Mathieu DARDE, coordinateur - Association Les tas d'Urgence (Octon) : programmation sur le territoire de la Vallée du Salagou (festival Printemps de Bouses et saisons).

2) Elaboration collective d'objectifs et de pistes d'actions

A la lecture des comptes-rendus de la première réunion sur le spectacle vivant qui s'est déroulée le 26 septembre 2007 à Clermont l'Hérault, l'objectif est ici de se mettre d'accord sur des orientations générales à partir desquelles le Pays pourrait structurer et développer son projet culturel (actions faisables et actions souhaitables).

A partir des éléments de l'état des lieux validés précédemment, il a été dressé les objectifs et actions suivantes :

	OBJECTIFS 2008-2013	ACTIONS EVOQUEES
LES ACTEURS	- Identifier les différents acteurs et favoriser leur rencontre - Connaître la réalité économique de la culture sur le territoire	- Base de données Internet qui recense les acteurs. - Cycles de rencontres thématiques.

Pays Cœur d'Hérault

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: contact@coeur-herault.fr / site Internet : www.coeur-herault.fr

EDUCATION ARTISTIQUE	- Conquérir de nouveaux publics (dimension sociale)	
CREATION / EQUIPEMENTS CULTURELS	- Améliorer l'offre en termes d'espaces de création (répétition, création de décors, stockage)	- Lieu de fabrique dédié au spectacle vivant à l'échelle du Pays. - Mise en réseau de lieux non dédiés potentiellement utilisables.
DIFFUSION	- Mieux coordonner la programmation (festivals / saisons) - Encourager la décentralisation des spectacles	

Il est demandé aux participants de corriger/compléter et valider les objectifs (stratégie culturelle du Pays). Pour les atteindre, 2-3 actions sont à dégager.

Commentaires :

a) Les acteurs

Action proposée : base de données Internet à l'échelle du Pays, et plus largement site Internet dédié à la culture.

Commentaires :

- Quel est son objectif ? A qui est-il destiné ? Est-ce que ce genre d'outil est efficace en terme de réseau ou de promotion ? Il est important de se poser toutes ces questions avant de mettre en place une telle action, d'autant plus qu'elle engage des financements publics. L'outil doit apporter une plus-value économique.
- Il est important que les acteurs se connaissent aussi physiquement, au travers de manifestations par exemple (cf. Resoform : l'idée est intéressante mais les membres du réseau ne se connaissent pas). Idée d'un collectif humain qui porterait les projets de tous (responsable de communication à l'échelle d'un réseau) ?
- Il est important que le site soit vivant. Certaines bases de données existent déjà mais elles ne sont pas toujours mises à jour (Arpros par exemple). Cela demande une discipline de la part de chacun ainsi qu'un coordinateur.
- Un annuaire papier permet de diffuser l'information auprès de tous mais c'est un outil coûteux.
- Réseau qui permettrait de savoir qui fait quoi.
- Beaucoup d'outils existent déjà, et il faut veiller à ne pas être noyés par l'information. Pour être efficace, cet outil doit être très lisible.
- Le site devra présenter un agenda des manifestations, des lieux, les différentes disciplines.
- Le guide des ressources culturelles de la Charte Lodévois-Larzac est présenté : créer un outil de cet ordre là à l'échelle du Pays ?

Conclusion : ce qui semble être partagé par tous est la complémentarité d'un site Internet et d'un échange humain (groupe de pilotage). Un cahier des charges devra être réalisé par le groupe de travail mais trois objectifs sont d'ores et déjà dégagés : se rendre visible entre acteurs culturels, se vendre et se faire connaître auprès du public. Néanmoins, cette action n'apparaît pas comme prioritaire.

b) Education artistique

Objectif proposé : Conquérir de nouveaux publics.

Commentaires :

- Cet objectif est à mener par des structures de diffusion. Les diffuseurs doivent être sensibilisés à l'action culturelle.
- Le Conseil Général est très sensible à cette question de l'action culturelle. Une évolution dans ce sens est notée dans les projets.
- Problématique de la politique culturelle de l'Etat qui favorise mal l'éducation artistique (heures plafonnées). L'action culturelle dans le temps scolaire est malheureusement cadrée par ce nombre d'heures autorisées. Il ne faut également pas oublier le milieu associatif, aussi facteur d'éducation artistique.
- L'action culturelle accompagne une politique culturelle. C'est le contexte politique qui place les enjeux et peut favoriser ce genre d'initiative. Les institutions locales sont donc à motiver.

Pays Cœur d'Hérault

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: contact@coeur-herault.fr / site Internet : www.coeur-herault.fr

- L'école comme lieu de création et de diffusion serait un nouveau concept pour trouver de nouveaux financements.
- L'art est à présenter comme un vecteur éducatif, une alternative de vie.

Conclusion : les projets éducatifs construisent le public et les artistes de demain. Le public du spectacle vivant est le même depuis longtemps, il faut l'ouvrir, l'élargir. Cet objectif apparaît donc prioritaire sur le long terme. L'enjeu sera de développer l'éducation artistique sur le court terme, et ainsi d'impacter sur les publics à plus long terme. Cela doit constituer une priorité locale, d'autant plus que l'Etat se désengage.

c) Création / équipements culturels

Objectif proposé : Améliorer l'offre en termes d'espaces de création.

Commentaires :

- Il existe sur le territoire des lieux adaptables. La construction d'équipement ayant un coût élevé, il serait intéressant de faire vivre certains lieux existants. Un inventaire de ces lieux et de leurs caractéristiques (surface, équipements, agencement...) est à établir sur le base de critères. Il est important que les acteurs culturels se connaissent pour pouvoir mutualiser ces différents lieux (on rejoint le besoin de connaissance et de rencontre évoqué en première partie, ainsi que la proposition de base de données). L'action de mutualisation que mène la charte du Lodévois-Larzac apparaît très compliquée à mettre en place. C'est un gros travail que de mettre à disposition des salles pour des artistes. Aussi, un lieu de fabrique (création, diffusion, formation) à l'échelle du Pays serait souhaitable sur un plus long terme.
- L'idée serait de ne pas mutualiser forcément que les salles polyvalentes, difficiles à gérer, mais également des lieux vacants à réhabiliter. Les opérateurs pourraient être les communes et les communautés de communes. Il faut convaincre les élus de l'intérêt d'une telle action.

Conclusion : sur le court terme, inventorier les lieux existants ; sur le moyen terme, mettre en réseau des salles inutilisées et les réhabiliter si nécessaire (une dizaine de lieux sur le territoire) en tant que lieux de création et de diffusion ; sur le long terme, création d'un lieu de fabrique à l'échelle du territoire.

d) Diffusion

Objectifs proposés : Mieux coordonner la programmation / Encourager la décentralisation des spectacles.

Commentaires :

- La diffusion décentralisée existe déjà bien sur le territoire, tout au long de l'année. La palette d'offre est riche. La place des festivals est à conforter et à coordonner par le Pays (notamment au niveau des dates).
- La coordination de la programmation passe par une meilleure connaissance des acteurs culturels entre eux.

3) Hiérarchisation des objectifs

Les objectifs proposés ayant été débattus et commentés, il est proposé aux participants de les hiérarchiser afin d'établir des priorités.

Cet exercice apparaît difficile car la plupart des objectifs sont liés. L'éducation artistique apparaît néanmoins comme prioritaire. Elle est liée à la diffusion, où l'enjeu sera d'organiser et de développer, de conquérir de nouveaux lieux. Continuer à se rencontrer apparaît également comme une priorité.

Le projet culturel du Pays va être écrit en fonction des attentes de tous les groupes rencontrés. Il définira les actions souhaitables et permettra de fédérer les différents opérateurs financiers autour de ce projet.

Des groupes de travail seront constitués au cours de l'année 2008, afin d'approfondir les pistes d'actions évoquées, dans le cadre des objectifs généraux qui auront été fixés par le schéma culturel.

Il est entendu que les nouvelles actions dégagées ne remettent pas en question l'existant, déjà validé par ailleurs (saisons culturelles, festivals, etc.).

Pays Cœur d'Hérault

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: contact@coeur-herault.fr / site Internet : www.coeur-herault.fr